

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/04/2022

Dossier complet le :
23/05/2022

N° d'enregistrement :
2022-6121

1. Intitulé du projet

Construction d'une plateforme logistique sur un nouveau site, commune de Montbert (44140).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Legendre développement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DOUET, Yvan, Chef de groupe études de projet

RCS / SIRET

7 9 9 8 1 7 0 3 6 0 0 0 2 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 1 - Installations classées pour la protection de l'environnement | 39 a) travaux et constructions qui créent une emprise au sol comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² = 30 853 m ² d'emprise au sol |
| 39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement | ICPE, rubriques n° 1510 => régime de l'enregistrement ICPE, rubriques n° 1532 2663 2925=> régime de la déclaration |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Legendre Développement a le projet de construire une plateforme logistique sur un nouveau site que sera situé dans la zone d'activité de la Bayonne, rue du Grand Jardin à Montbert.

Le site d'implantation projeté, d'une superficie totale de 79 281 m², est situé un terrain en friche, qui accueillait autrefois un centre médico-psychologique. Les anciens pavillons du centre ont été démolis en 2014-2015, reste seulement sur site les routes autrefois utilisées pour rejoindre ces pavillons.

Le bâtiment projeté d'une surface au sol de 30 853 m² comprendra un entrepôt (30 058 m²), des bureaux (627 m²), un local technique et une cuve de sprinkler (103,5 m²). Un auvent de stockage de matières premières, un local deux roues et des zones de stationnement sont également prévus en extérieur.

L'entrepôt sera composé de 5 cellules, extensible à 6 cellules de même caractéristiques. L'entrée et la sortie des véhicules (1 accès PL et un accès VL) s'effectuera par la rue du Grand Jardin.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'une plateforme logistique par la société LEGENDRE DEVELOPPEMENT qui sera exploitée par une entreprise utilisatrice.

Le futur exploitant est identifié : il s'agira de la société SAINT-GOBAIN qui y exercera une activité logistique (stockage d'outillages et de matériaux de construction) à destination de ses points de vente et clients. La conception du projet permettra cependant d'envisager l'accueil d'une autre entreprise utilisatrice dans le cas où la société SAINT-GOBAIN viendrait à cesser ses activités sur ce site.

Ce projet permettra à la société SAINT-GOBAIN une amélioration de ses capacités logistiques régionales grâce à une réorganisation des activités de différents sites existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Plusieurs étapes se succéderont en phase travaux:

- Préparation du chantier
- Installation du chantier
- Terrassements et Plateforme
- Fondation
- Charpente
- Structure zone bureau
- Couverture / Etanchéité
- Bardage / Fermetures extérieures
- Dallage / Séchage
- Corps d'état techniques et secondaires
- Aménagements intérieurs
- Aménagements extérieurs : Réseaux 2eme phase et voiries
- Aménagements extérieurs : Plantations
- Finitions
- Centrale photovoltaïque

Le planning prévisionnel de l'opération est joint en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site, conçu pour une activité de stockage et de logistique, sera exploité par une entreprise utilisatrice.

Les produits arriveront sur site en camions et seront stockés dans le bâtiment de stockage ou sur des aires de stockages extérieures.

Différents modes de stockage des produits seront mis en oeuvre, en fonction de la nature et des dimensions de ceux-ci :

- Stockage majoritairement sur palettes bois standards en racks fixes
- Stockage sur cantilevers
- Stockage au sol

La préparation des commandes se fera selon les demandes spécifiques de chaque client, au moyen de chariots élévateurs qui chargeront les poids-lourds destinés à assurer la distribution des produits auprès des clients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'Autorisation (ICPE ou Loi sur l'eau).

ICPE : régime de l'enregistrement (1510)

ICPE : régime de la déclaration (1532, 2663 ,2925)

IOTA : régime de la déclaration , rubrique 2.1.5.0 (intégré au dossier d'enregistrement ICPE)

Le site d'étude a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau pour le Parc d'activité de la Bayonne. Ce dernier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 01/07/2016. Des inventaires faune flore et zones humides ont été réalisés en 2014 sur l'ensemble du Parc d'activité (voir étude d'impact et dossier d'autorisation du Parc d'activité de la Bayonne en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------------|
| Emprise globale de l'assiette foncière | 79 281 m ² |
| Emprise au sol bâtiment | 30 853 m ² |
| Surface voiries, allées et stationnement imperméabilisés | 25 005 m ² |
| Surface des espaces verts + bassin | 23 423 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue du Grand Jardin, zone d'activité
de la Bayonne, 44140 MONTBERT

Section AE, parcelle 51 du plan local
d'urbanisme de la commune de
Montbert.

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 45' 51" 78 Lat. 47° 09' 65" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à plus de 6,5 km au Sud-Ouest du projet : identifiant : 520616258 : PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à plus de 2,1 km à l'Est du projet : identifiant : 520013079 : ALLEE DE LA MAINE A L'AVAL D'AIGREFUILLE-SUR-MAINE |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le plan de prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) de Loire-Atlantique a été approuvé le 17 décembre 2020. La commune de Montbert fait l'objet d'un classement relatif au bruit concernant les grandes infrastructures de transport terrestres. Les axes A85-E3 et D137 sont affectés par le bruit. Le site du projet est situé à proximité de ces axes. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'état initial de l'étude d'impact du Parc d'activité de la Bayonne (portée par la communauté de commune de Grand Lieu et arrêté le 01/07/2016) fait apparaître une zone humide de 670 m ² , dont une partie se situe sur le périmètre du projet. L'analyse des caractéristiques de cette zone humide, sa compensation et les mesures de gestion associées sont décrites dans cette même étude d'impact. Ces éléments sont repris dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 01/07/2016, concernant les prescriptions spécifiques (ci-joint en annexe). |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de captage d'eau sur la commune de Montbert. Le site n'est pas inclus dans le périmètre lié à un captage AEP. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Montbert ne contient pas de site inscrit. le site n'est pas inclus dans le périmètre d'un site inscrit. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe à plus de 10 km au Nord-Ouest (FR5200625 Lac de Grand-Lieu). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Montbert ne contient pas de site classé. le site n'est pas inclus dans le périmètre d'un site classé. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La consommation en eau potable est limitée aux besoins sanitaire. Le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'aménagement de la parcelle impliquera un drainage périphérique mais il n'y aura pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. Les matériaux excédentaires seront disposés en talus sur le périmètre du projet (voir plan masse en annexe). |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux (bitumes, graves, pierres...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de parcelle. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un chêne pédonculé classé au PLU de Montbert sera supprimé. Conformément à l'OAP du PLU de Montbert, modifié le 24/09/2018 (ci-jointe en annexe), ce dernier sera compensé par de nombreuses plantations au abords du projet, notamment des arbres de haut jet (voir plan masse en annexe). par ailleurs, l'implantation du projet a été étudiée de façon à éviter au maximum la destruction des arbres et arbustes présents sur site. L'arrachage d'un bosquet et d'une haie existants est ainsi évité. L'étude faune flore de l'étude d'impact de la zone d'activité de la Bayonne ne fait apparaître aucune espèce remarquable au droit du périmètre du projet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe à plus de 10 km au Nord-Ouest (FR5200625 Lac de Grand-Lieu). |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet n'est pas situé dans une zone naturelle particulière. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le parcellaire est actuellement occupé par une friche. Une partie du parcellaire sera donc terrassée et aménagée pour l'implantation du projet et ce en totale compatibilité avec le règlement du PLU de Montbert. Le projet est situé dans le parc d'activité de la Bayonne. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Montbert n'est pas concerné par un PPRT. Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre d'un PPRT. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Montbert n'est pas concerné par un PPRN. La commune de Montbert est concerné par un risque sismique de niveau 3 - modéré. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Raccordement du site au réseau d'eau usées de la commune. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'activité générera du trafic de PL (pour l'approvisionnement et l'expédition) et du trafic de VL pour le personnel. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le site sera source de bruit pendant les travaux. Ce projet s'insère dans une zone d'activité où la circulation et les activités seront également source de bruit. En activité, les sources de bruit du site seront principalement liées aux opérations de chargement/déchargement des camions. Aucun équipement bruyant ne sera installé. Une étude acoustique sera réalisée lorsque le site sera en fonctionnement. Des habitations se situent à proximité du projet à l'Est et au Nord-Est. les incidences et les mesures sont présentées en annexe. |

| | | | | |
|-----------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeurs. Le projet s'insère dans une zone d'activité au sein duquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission d'odeurs. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations. Le projet s'insère dans une zone d'activité au sein duquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine de vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet ne sera pas équipé d'enseignes lumineuses. Le projet s'insère dans une zone d'activité au sein duquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission lumineuse. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air (absence de chaufferie). En phase travaux, les impacts sur la qualité de l'air et les mesures envisagées sont présentées en annexe |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées sanitaires seront dirigées vers le réseau d'eau usées de la zone d'activité de la Bayonne puis vers la station d'épuration de Montbert. Il n'y a pas de rejet d'eaux industrielles. Les EP de voiries et de toitures seront collectées par des réseaux distincts et acheminées vers un bassin de rétention. Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur à hydrocarbure à l'aval. Un régulateur de débit sera installé à l'exutoire du bassin de rétention et assurera un rejet à débit limité à 3L/s/ha, respectant les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne (annexe note hydraulique). |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de rejet d'eaux industrielles |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | De manière ponctuelle, des produits dangereux (produits de négoce périmés...) pourront être évacués du site par un prestataire agréé. Ils seront stockés sur une rétention adaptée. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine culturel, architectural et archéologique. Une vue schématique 3D exposant l'intégration paysagère est jointe en annexe. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit dans la zone d'activité de la Bayonne, classée en secteur AUeb dans le PLU de Montbert : "zone réservée réservée pour l'implantation de construction à usage d'activités économiques, correspondant au secteur de la Bayonne". |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne seront pas susceptible d'être cumulées avec les autres projets d'aménagements sur la zone d'activité de la Bayonne (autres lots de la zone d'activité).

Après consultation du site de la DREAL des Pays de la Loire, aucunes études environnementales et aucun dossier cas par cas n'a été déposé sur la commune de Montbert ces 3 dernières années.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Parmi les principales mesures mises en œuvre sur le site, citons:

- Aucune habitation située à proximité du site.
- Conservation d'un bosquet et d'une haie.
- plantation de haies, d'arbustes et d'arbres de haut jet sur les espaces verts pour compenser la suppression de l'arbre classé au PLU de Montbert. Les essences choisies seront locales avec notamment la plantation de chênes pédonculés sur les espaces verts au Nord du périmètre du projet (voir plan masse en annexe).
- Absence de production et de rejets d'eaux industrielles.
- Absence de rejet atmosphérique, hors véhicules (pas de chaufferie).
- Récupération, stockage et régulation des eaux pluviales au moyen d'un bassin de rétention à ciel ouvert,
- Traitement des eaux pluviales avec un séparateur à hydrocarbure et décantation dans le bassin.
- L'étude faune flore réalisée par Sicaa Etudes dans le cadre de l'étude d'impact de la zone d'activité de la Bayonne démontre une sensibilité environnementale faible au droit du périmètre du projet.
- La zone humide inventoriée dans le cadre de l'étude d'impact de la zone d'activité de la Bayonne et située en partie sur le site d'étude, a fait l'objet de mesures compensatoires décrites dans l'arrêté du 01/07/2016 (ci-joint en annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet et des mesures mise en place, il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le maître d'ouvrage a pris en compte l'aspect environnementale existant en travaillant le projet de façon à conserver des éléments paysagers et sensibles.

Les activités du site engendrent uniquement des rejets d'eaux sanitaires et pluviales (ces dernières seront traitées et régulées). En outre, le site du projet est situé dans une zone d'activité économique et ce dernier est conforme à la vocation de la zone. Cette zone d'activité a par ailleurs fait l'objet d'une étude d'impact environnementale. Enfin le projet fera l'objet d'un dossier d'enregistrement au titre de la réglementation ICPE pour la rubrique 1510. Aucune demande de dérogation ne sera demandé au regard de l'arrêté du 15/04/2017 (1510).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| - Plan masse du projet - Note hydraulique - Etude d'impact et dossier d'autorisation du Parc d'activité de la Bayonne - Arrêté préfectoral du 01/07/2016 du parc d'activités de la Bayonne - OAP du PLU de Montbert - secteur de la Bayonne |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 20/05/2022

Signature

